

Objet : Métiers et Qualifications du secteur sensoriel et DYS - Prospective

Cher Adhérent,

La FISAF lance un appel à contributions en direction de son réseau d'adhérents afin de conduire une réflexion prospective sur les métiers et les qualifications spécifiques à notre secteur de la déficience sensorielle et DYS.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des évolutions en cours des conventions collectives et dans la nécessité de répondre aux défis que sont la reconnaissance et l'attractivité des métiers mais aussi la valorisation des compétences des professionnels, associée à une rémunération adéquate.

Notre appel à contributions poursuivra deux finalités :

- Identifier les **missions spécifiques** du secteur sensoriel et DYS indispensables aux **métiers** qu'exerceront nos professionnels demain. Il s'agit principalement des métiers existants aujourd'hui mais non reconnus dans les conventions collectives et/ou émergents au regard des évolutions du secteur. Cette démarche s'applique également aux établissements et services du secteur public pour disposer d'une vision cohérente du secteur.
- Définir les **formations qualifiantes** en déclinaison de ces nouveaux métiers et des **compétences** requises, qui nécessiteront un processus de reconnaissance et de certification.

L'enjeu pour notre champ d'activités est d'anticiper les évolutions de missions et de compétences afin de pouvoir proposer aux professionnels concernés une reconnaissance conventionnelle des métiers exercés ainsi que de réels parcours de développement de compétences cohérents, individualisés et adaptés aux transformations du secteur.

Cette démarche collective est fondamentale car elle nous permettra de faire reconnaître l'expertise de notre secteur, d'anticiper et de disposer de parcours professionnels à la hauteur de nos enjeux.

Nous transmettrons à la FEHAP et à NEXEM les résultats de ces travaux pour que les partenaires sociaux intègrent nos spécificités.

Vos contributions sont attendues d'ici **le 14 novembre prochain**. Elles devront être adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@fisaf.asso.fr. La synthèse des travaux vous sera communiquée en début d'année 2020.

En vous remerciant par avance de votre contribution.

Je vous prie de croire, Cher Adhérent, à l'expression de mes cordiales salutations.

Philippe CALMETTE

Président de la FISAF

